

CHARTRE MEMBRES DU CA DE L'AMLP

Les membres du CA de l'AMLP

-sont conscients que leurs activités de soins, d'enseignement ou de recherche sont **susceptibles d'être soumises à des influences en contradiction avec l'indépendance et l'éthique des professionnels de santé**, vis à vis des firmes intervenant dans le domaine de la santé, par des actions de promotion directes ou indirectes, par le financement de vecteurs d'information et d'action de formation.

-sont conscients que **nombre de firmes du domaine de la santé sont aussi des productrices de pesticides ;**

-sont conscients que **ces dernières sont organisées de manière à exercer sur les décideurs politiques ou les experts, une influence favorable à leurs intérêts**

Les signataires s'engagent par conséquent à garder une position d'indépendance rigoureuse en :

- refusant toute prise d'intérêt direct dans des firmes intervenant dans le domaine de la santé ou de la production de médicaments, nutriments et produits de parapharmacie ou dont l'activité repose sur l'utilisation de pesticides ou dans des établissements de soins recevant des financements de ces groupes pharmaceutiques.

- refusant tous les avantages en nature, dons et subventions de telles firmes, mais aussi de celles susceptibles de commercialiser des produits contenant des perturbateurs endocriniens. Que ces avantages les concernent individuellement, ou l'association AMLP, ou toute autre association professionnelle qu'ils animent.

Il en est de même pour toute entreprise produisant ou commercialisant des « produits bio et dérivés », afin d'assurer notre totale indépendance

- diffusant des informations puisées à des **sources fiables de qualité** (revues avec comité de lecture, CIRC, agences nationales), afin de les mettre dans le débat public pour, après analyse critique menée collectivement au sein de l'association AMLP, appuyer des revendications politiques sur des bases solides.

Nom
Le

Prénom

signature